

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 245

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Subventions complémentaires de fonctionnement des collèges publics

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les demandes de subventions de fonctionnement présentées par des collèges publics, concernant des dépenses imprévues, ne pouvant être financées sur le budget de l'établissement (dépenses exceptionnelles d'entretien ou de viabilisation, fuite d'eau, transport d'élèves vers des installations sportives quand l'établissement n'en est pas doté).

Ces propositions d'attribution de subventions ont été étudiées au regard de la capacité financière de chaque établissement.

Lorsque la demande est liée à une compétence départementale, soit au titre de la sécurité à la charge du propriétaire, soit parce que la dépense n'a pas été intégrée dans le calcul de la subvention initiale de fonctionnement (élagages des arbres et entretien des espaces verts) ou à des programmes lancés à l'initiative du Département, la capacité financière de l'établissement n'est pas considérée.

Par ailleurs, de récentes difficultés rencontrées par le Département dans l'exécution des marchés à bon de commande ont nécessité pour certains établissements d'engager des travaux de maintenance pour des montants inférieurs à 25 000 €. En conséquence, il convient de rembourser ces dépenses supportées par les collèges.

Le montant total des propositions de subvention relevant des sollicitations des collèges s'élève à 178 928 €

INCIDENCE FINANCIERE

N° de programme	10211
Libellé Programme	Fonctionnement des collèges
N° d'opération	1000399
Libellé Opération	Dotation de fonctionnement des collèges publics
Imputation	65-221-65511
Engagement	178 928 €

La dépense de 178 928,00 € sera financée sur les crédits de paiement de l'imputation 65-221-65511 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL